

CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 24 JANVIER 2019

L'an deux mil dix-neuf, le vingt-quatre janvier à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de M. Jean-Claude LEMAIRE, Maire.

Etaient présents : Alexandre BRETAGNE, Evelyne CALLEJA, Frédéric CARRÉ, Laurence LAMORY, Jean-Claude LEMAIRE, Danielle LOPES, Rémi MARSIGNY, France ROYER, Jean-Michel SABAN

Etaient absents : Jean Pierre CARRÉ (**pouvoir à Jean-Claude LEMAIRE**)
Chantal DOLOU (**excusée par téléphone**)

Stéphane CARRÉ	(non excusé)
Frédéric GUEUGNIOT	(non excusé)
Sandra PICART	(non excusée)
Éric ROSIER	(non excusé)

Ordre du jour :

- **Nomination de la secrétaire de séance**
- **Approbation du dernier compte rendu du jeudi 13 décembre 2018.**
- **Vente hangar Oudun**
- **Proposition Agence Technique Départementale**
- **Implantation antenne ORANGE**
- **Devis pour changement de la porte à l'école**
- **Devis alarmes école**
- **Révision des loyers**
- **Désignation d'un membre à la commission intercommunale des impôts directs et à la CLECT**
- **Participation au voyage scolaire école de Joux la Ville**
- **Subvention élèves collège Noyer sur Serein**
- **Subvention élève CFA**
- **Subvention l'Association Pour nos Loupiots**
- **Questions diverses**

Date de convocation et d'affichage : 19/01/2019 et 21/01/2019

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

1. NOMINATION DE LA SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Madame Evelyne CALLEJA est nommée secrétaire de séance.

2. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 13 DÉCEMBRE 2018

Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

3. VENTE DU HANGAR A OUDUN

Les membres du Conseil Municipal DÉCIDENT à l'unanimité la vente du hangar de Oudun sur pied. Une annonce paraîtra sur le Bon Coin et dans l'Yonne Républicaine avec proposition sous plis cachetés.

COMMUNE DE JOUX LA VILLE

4. PROPOSITION A.T.D

Aux fins d'étudier l'installation d'une station-service, le Conseil Municipal DÉCIDE à l'unanimité de retenir les propositions d'assistance à maîtrise d'ouvrage de l'Agence Technique Départementale pour un montant de 1300,00€ HT soit 1560,00€ TTC correspondant à la mission et 162,50€ HT soit 195,00€ TTC pour la participation aux réunions.

Il AUTORISE le Maire à signer tous documents concernant ce dossier.

5. IMPLANTATION DE L'ANTENNE ORANGE

Une proposition a été faite par la société Orange pour l'implantation d'un pylône le long du chemin de Joux la Ville à Oudun sur une parcelle communale. Le loyer annuel se monte à 2200,00€ nets annuels et 220,00€ entre la signature du contrat et l'ouverture du chantier. Cette implantation permettra une très bonne transmission sur Joux la Ville et Oudun, défailante aujourd'hui.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré ACCEPTE à l'unanimité de louer un terrain communal à la société Orange aux fins d'y installer une antenne GSM et AUTORISE le Maire à signer tous documents concernant cette affaire.

6. CHANGEMENT DE LA PORTE D'ÉCOLE ET DU PANNEAU VITRÉ

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal DÉCIDE à l'unanimité le remplacement en urgence d'une porte métallique à 2 battants en salle de classe maternelle pour un montant HT de 5273,00€ soit 6327,84€ TTC.

Il est également nécessaire de changer un double vitrage de toiture cassé par la chute d'une tuile.

Le Conseil Municipal ACCEPTE le devis de 1362,00€ HT soit 1634,40€ TTC et CHARGE le Maire de signer tout document pour ces 2 opérations.

7. ALARMES A L'ÉCOLE

Il convient de poser à l'école une alarme anti-intrusion en remplacement de celle installée qui est hors service. Considérant l'urgence de protection des lieux, le Conseil Municipal VOTE à l'unanimité cette opération pour un montant de 1334,65€HT soit 1601,58€ TTC.

Sous réserve de vérifier l'obligation légale du dispositif, le Conseil Municipal ACCEPTE également à l'unanimité la mise en place d'une alarme attentat pour un montant de 2747,20€ HT soit 3296,64€ TTC.

Le Maire est chargé de signer les documents nécessaires à ces décisions.

8. RÉVISIONS DES LOYERS

Chaque année au 1^{er} Janvier, les loyers doivent être révisés. Le Conseil Municipal considérant la situation générale et la déprise ambiante DÉCIDE de ne pas appliquer cette révision et de maintenir les loyers au tarif 2018.

9. DÉSIGNATION D'UN MEMBRE A LA COMMISSION INTERCOMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS ET A LA CLECT

Madame Danielle LOPES est désignée pour représenter la commune à la commission des impôts pour les locaux commerciaux et établissements industriels.

Monsieur Jean-Claude LEMAIRE est désigné pour représenter la commune à la CLECT (Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées).

10. CONTRIBUTION AU VOYAGE SCOLAIRE DE L'ÉCOLE DE JOUX LA VILLE

La classe de CM1 et CM2 envisage un voyage de 5 jours à Paris. Le coût global est de 8266,08€. La commune est sollicitée à hauteur de 2633,04€ à égalité avec l'Association des Loupiots, les parents participant à hauteur de 3000,00€.

Le Conseil Municipal considérant l'excellence du projet, (les 20 élèves visiteront la Tour Eiffel, Notre Dame de Paris, les Musées du Louvre, d'Orsay, le Centre Pompidou, Versailles, le Jardin des Tuileries, mais aussi le quartier de la Butte aux Cailles et Montmartre).

Le Conseil Municipal ACCEPTE à l'unanimité de financer la quote part de 2633,04€, CHARGE le Maire de l'application de cette décision.

COMMUNE DE JOUX LA VILLE

11. SUBVENTION VOYAGE A L'ÉTRANGER POUR LES COLLÉGIENS DE NOYERS

Deux voyages sont prévus au Collège de Noyers sur Serein, l'un en Angleterre et l'autre en Italie. Six élèves sont pour l'heure concernés. Le Conseil Municipal DÉCIDE à l'unanimité une subvention de 150,00€ par élève de Joux la Ville concerné, et CHARGE le Maire de l'application de cette décision.

12. SUBVENTION C.F.A COTE D'OR

Le Conseil Municipal DÉCIDE d'attribuer 100,00€ par élève fréquentant le C.F.A ou un CIFA ou tout autre établissement d'apprentissage professionnel.

13. SUBVENTION ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES

Le Conseil Municipal après discussion DÉCIDE d'attribuer une subvention de 400,00€ à l'Association des parents d'élèves 'POUR NOS LOUPIOTS' pour l'aider à organiser des actions au bénéfice des écoles de Joux la Ville.

14. QUESTIONS DIVERSES

Une réunion de travail doit avoir lieu dans les semaines à venir pour réfléchir à des mesures compensatoires d'implantation complémentaire de trois éoliennes sur la commune.

Participeront : Monsieur Jean Michel SABAN, Monsieur Alexandre BRETAGNE, Madame Danielle LOPES, et Monsieur Jean-Claude LEMAIRE.

État du Chemin de la Carrière : Monsieur Frédéric CARRÉ signale la dégradation rapide du Chemin de la Chapelle, nouvellement refait dû apparemment à la vitesse des véhicules plus qu'aux engins agricoles.

Monsieur l'adjoint aux travaux et Monsieur le Maire iront constater l'état de ce chemin.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30.

COMMUNE DE JOUX LA VILLE

Alexandre BRETAGNE

Evelyne CALLEJA

Frédéric CARRÉ
ABSENT
NON EXCUSÉ

Jean-Pierre CARRÉ
ABSENT
POUVOIR A
JEAN CLAUDE LEMAIRE

Stéphane CARRÉ

Chantal DOLOU
ABSENTE
EXCUSÉE
PAR TÉLÉPHONE

Frédéric GUEUNOT
ABSENT
NON EXCUSÉ

Laurence LAMORY

Jean-Claude LEMAIRE

Danielle LOPES

Rémi MARSIGNY

Sandra PICART
ABSENT
NON EXCUSÉE

Eric ROSIER
NON EXCUSÉ

France ROYER

Jean-Michel SABAN

TABLE DES DÉLIBÉRATIONS

Délibération 1_2019	VENTE DU HANGAR A OUDUN
Délibération 2_2019	PROPOSITION A.T.D
Délibération 3_2019	IMPLANTATION DE L'ANTENNE ORANGE
Délibération 4_2019	CHANGEMENT DE LA PORTE D'ÉCOLE ET DU PANNEAU VITRÉ
Délibération 5_2019	ALARMES A L'ÉCOLE
Délibération 6_2019	RÉVISIONS DES LOYERS
Délibération 7_2019	DÉSIGNATION D'UN MEMBRE A LA COMMISSION INTERCOMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS ET A LA CLECT
Délibération 8_2019	CONTRIBUTION AU VOYAGE SCOLAIRE DE L'ÉCOLE DE JOUX LA VILLE
Délibération 9_2019	SUBVENTION VOYAGE A L'ÉTRANGER POUR LES COLLÉGIENS DE NOYERS
Délibération 10_2019	SUBVENTION C.F.A COTE D'OR
Délibération 11_2019	SUBVENTION ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES